

Les changements climatiques au Nouveau-Brunswick

Il existe un large consensus scientifique sur la réalité des changements climatiques. Ces changements sont en train de se produire et ils comportent des conséquences sérieuses—pour notre santé, notre économie et notre avenir.

Les activités humaines, y compris l'utilisation considérable des combustibles fossiles pour le chauffage, le transport et l'électricité, produisent des gaz à effet de serre qui s'accumulent et provoquent le réchauffement de la planète. Les températures moyennes dans le monde augmentent : le 20^e siècle a été le plus chaud du dernier millénaire et les années 80 et 90 ont été les décennies les plus chaudes jamais enregistrées. Le Canada, comme pays nordique, ressentira les incidences des changements climatiques davantage que la plupart des autres pays.

Au cours des 100 prochaines années, les provinces atlantiques pourraient connaître une hausse de température de 3 à 4 °C. Des changements de régimes de précipitations et une plus grande fréquence des phénomènes météorologiques violents sont également prévus. Ces changements climatiques, qui pourraient être les plus importants et les plus rapides depuis 10 000 ans, influenceront profondément sur nos vies et nos écosystèmes.

L'air que nous respirons

Le réchauffement du climat pourrait entraîner une augmentation du nombre de jours caractérisés par une mauvaise qualité de l'air en raison du smog. La ville de Saint John connaît déjà de tels changements. Le smog est un mélange de polluants comme les oxydes d'azote (NO₂) et les composés organiques volatils (COV), qui réagissent ensemble à la lumière du soleil pour former de l'ozone au niveau du sol. Cet ozone nuit à la santé humaine et peut altérer le fonctionnement des poumons, faire augmenter les cas d'hospitalisation ainsi que le nombre de décès prématurés. Les très jeunes enfants, les personnes âgées et celles qui souffrent de maladies

pulmonaires chroniques comme l'asthme sont celles qui courent les plus grands risques.

Plans d'eau

En raison d'une tendance au réchauffement au Nouveau-Brunswick, le nombre de jours doux en hiver a augmenté et le fleuve Saint-Jean connaît de plus en plus de débits de pointe importants à la fin de l'hiver. Si cette tendance au réchauffement se maintient, les débâcles et les débordements du fleuve deviendront plus fréquents et imprévisibles. Cela endommagera davantage les propriétés, les routes et les ponts, et forcera les producteurs d'électricité à modifier les systèmes de gestion de leurs réservoirs.

Les forêts

Le nombre d'arbres abattus par le vent risque d'augmenter en raison de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes sous l'effet des changements climatiques. Par exemple, en 1994, 30 millions d'arbres ont été abattus par le vent, ce qui a entraîné des coûts de l'ordre de 100 millions de dollars.

Des températures d'hiver plus élevées pourraient permettre à des insectes envahisseurs comme la spongieuse de se répandre davantage. En effet, une exposition prolongée à des températures se situant à $-9\text{ }^{\circ}\text{C}$ ou moins, ou pendant de courtes périodes à des températures inférieures à $-23\text{ }^{\circ}\text{C}$, est nécessaire afin de limiter le développement et la survie de cette espèce.

De tels phénomènes pourraient entraîner un stress chez certaines espèces d'arbres ainsi que l'élimination et l'apparition d'autres espèces.

L'agriculture

Des étés plus longs et plus chauds allongeraient la saison de croissance et augmenteraient le rendement de cultures aimant les températures plus élevées comme le soja, les cultures céréalières d'hiver, le maïs et le raisin. Cependant, ces conditions pourraient également rendre les sécheresses plus fréquentes et forcer à irriguer davantage. Des hivers plus chauds pourraient profiter à l'agriculture en réduisant l'effet du gel sur les cultures fourragères et fruitières, mais compliqueraient la vie des agriculteurs en augmentant la quantité d'insectes nuisibles et en accroissant l'aire de distribution géographique de ceux-ci.

Une plus grande fréquence des phénomènes météorologiques violents comme les tempêtes, la

grêle, les inondations et la sécheresse pourrait causer les plus graves préoccupations dans le domaine agricole. Ces phénomènes causent des dommages aux cultures et aux troupeaux, et peuvent influencer sur la disponibilité de l'énergie électrique et des lignes de communication.

Les océans

Les scientifiques prévoient que le réchauffement du climat modifiera la température des océans et affectera les écosystèmes marins. Les poissons sont sensibles à la température et des variations de températures influeraient sur la distribution et la population de certaines espèces. De plus, le réchauffement du climat pourrait augmenter l'aire de distribution géographique des organismes responsables de la croissance d'algues toxiques comme celles qui sont à l'origine des eaux rouges. Les algues toxiques constituent une menace sérieuse pour les populations de poissons comme pour la santé humaine.

Ondes de tempête et inondations sur le littoral

Les ondes de tempête sont provoquées par des vents violents venus de la mer et une baisse de la pression atmosphérique qui élèvent le niveau de l'eau d'un mètre ou plus au-dessus du niveau normal. Le niveau de la mer sur la côte atlantique pourrait augmenter considérablement au cours du siècle à venir, ce qui permettrait aux ondes de tempête d'inonder des régions jamais submergées auparavant. Les terres basses du littoral seront les plus menacées. L'abaissement des terres de la côte pourrait aggraver le problème, puisque la plus grande partie du littoral du Nouveau-Brunswick est déjà basse et vulnérable à l'érosion ainsi qu'aux inondations.

Actions concrètes

Étant donné la gravité éventuelle des risques à long terme associés à ces répercussions, la prudence commande de prendre des mesures maintenant pour réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques. L'analyse démontre qu'au Canada les répercussions sur les emplois et la croissance économique associées à la réduction des gaz à effet de serre pourront être maintenues à des niveaux modestes et contrôlables compte tenu de la forte croissance à laquelle on s'attend pour la prochaine décennie.

Pour donner une idée de l'ampleur des répercussions possibles sur l'industrie, l'incidence économique prévue de la mise en œuvre des étapes un et deux du Plan du Canada sur les changements climatiques pour respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto varie selon les hypothèses entre -0,4 p. 100 et -1,6 p. 100 du produit intérieur brut du pays. Il s'agit d'un faible impact compte tenu de la forte croissance économique prévue pour cette période. Des analyses montrent une croissance du marché de l'emploi de 1,08 à près de 1,26 millions d'emplois d'ici 2010, comparé à un peu plus de 1,32 millions si on maintient le statu quo. Cela signifie un délai dans la création d'emplois d'environ 62 000 emplois au Canada en 2010. En comparaison, l'économie canadienne crée actuellement environ 46 000 nouveaux emplois par mois.

Selon les estimations, avec la mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le produit intérieur brut du Nouveau-Brunswick augmentera d'ici 2010 à un niveau d'environ 0,22 p. 100 inférieur à celui qui serait atteint dans un scénario de maintien du statu quo. Au cours des huit prochaines années, la croissance du nombre de nouveaux emplois serait ralentie d'environ 0,4 p. 100, ce qui se traduirait par un retard dans la création d'emplois d'environ 1 500 nouveaux emplois durant cette période. Pour mettre ces chiffres en perspective, l'économie du Nouveau-Brunswick a créé environ 10 100 nouveaux emplois au cours de la dernière année.

Ces prévisions économiques ne tiennent pas compte des avantages substantiels pour l'environnement et la santé associés à la lutte contre les changements climatiques. À ces mesures s'associeront de nombreux avantages, dont un air plus sain, une réduction des dépenses de santé et d'autres avantages sociaux et environnementaux pour les Canadiens.

Les répercussions sur le revenu personnel disponible en 2010 le rendraient d'environ 0,16 p. 100 inférieur à ce qu'il serait si aucune mesure n'était prise.

Par rapport à ce qu'ils seraient autrement, les prix de l'électricité pourraient baisser d'environ 0,24 cents/kWh. On s'attend à ce que le prix de l'essence soit en 2010 au même niveau que si aucune mesure n'avait été prise.

Voici une illustration des augmentations de production pour les principaux émetteurs industriels de la province résultant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (moyennes nationales) :

- **Les pâtes et papiers** augmenteraient de 0,06 p. 100 ou de 59 cents la tonne.
- **L'électricité** (le charbon) augmenteraient de 0,14 cents le kWh ou de 1,94 p. 100
- **L'acier** (conventionnel) augmenterait de 0,29 p. 100, soit d'environ 2,10 \$ la tonne

L'approche du Canada quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre vise à minimiser les coûts et à maximiser les possibilités pour la technologie canadienne. Elle anticipe une économie reposant sur des sources d'énergie plus propres et utilisant des technologies de pointe. Le plan propose des investissements stratégiques dans des projets novateurs de lutte contre les changements climatiques. Il propose par ailleurs la création d'un Fonds de partenariat qui permettrait de partager les coûts de réduction des émissions en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que des municipalités, des communautés autochtones et du secteur privé.

En nous appuyant sur les innovations canadiennes et en veillant à ce que les différents secteurs de l'économie, les régions et les consommateurs jouent un rôle dans les mesures de lutte contre les changements climatiques, les répercussions sont plus faciles à gérer pour tout le monde. En unissant nos efforts, nous permettons au Canada d'être fortement concurrentiel dans un monde qui se dirige vers une nouvelle économie à faible intensité carbonique.

Les compagnies et les collectivités du Nouveau-Brunswick font déjà preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques¹ :

- Une centrale de cogénération (qui produit de l'électricité et de la chaleur utilisable en même temps) à l'usine de produits du bois de Nexfor Inc. a permis de réduire les coûts de combustible de 75 p. 100 en remplaçant les combustibles fossiles, comme le pétrole, le gaz et le charbon, par des déchets de bois et des projets d'efficacité énergétique. En 1998, Nexfor a réduit ses émissions de gaz à effet de serre à 23,1 p. 100 sous les niveaux de 1990.
- En installant un mécanisme d'entraînement à fréquence variable sur un ventilateur d'évacuation de touraille à son installation de Havelock, au Nouveau-Brunswick, Graymont Inc. a réduit sa consommation d'électricité d'environ huit p. 100—une économie nette de 558 000 kWh par année.
- Des initiatives éconergétiques à Repap New Brunswick Inc. ont entraîné une diminution de la consommation totale d'électricité de 1,94 à 1,69 mégawatts heures par tonne (12,9 p. 100).

¹ Ces exemples sont tirés de documents publics.

Pour de plus amples renseignements sur les actions entreprises par le gouvernement et ce que vous pouvez faire,
veuillez composer 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou ATS 1 800 465-7735,
ou rendez-vous aux sites
www.changementsclimatiques.gc.ca
www.gc.ca

